

La non-violence éducative

L'adulte agit avec le soucis constant de respecter l'enfant et de l'aider à faire émerger ce qu'il a de bon en lui. Dans cette démarche l'enfant est considéré comme une personne à part entière et non comme « un mini-humain avec des mini droits »

L'adulte, un exemple pour l'enfant

L'enfant va observer l'adulte et très vite déceler les points faibles et les incohérences dans le discours et le comportement de ce grand qui semble si parfait à ses yeux et qui lui demande souvent... la lune. C'est ainsi que l'on peut gagner en crédibilité auprès d'un enfant ou au contraire en perdre.

Des préalables - Connaître un minimum l'enfant

Pour s'engager au mieux dans une démarche éducative non-violente, il est important que l'adulte soit conscient des limites psychologiques de l'enfant comme il est conscient de ces limites physiques. On ne peut pas demander à un enfant de 5 ans de soulever un poids de 50 kilos que de raisonner ou de gérer ses émotions comme un adulte.

L'enfant est un être en construction , qu'on se le dise !

(voir livre du Dr GUEGUEN "Pour une enfance heureuse")

Et se connaître aussi :

Est-ce que je supporte les critiques ?

Est-ce que j'accepte que mon avis soit remis en cause ?

Est-ce que je sais repérer mes émotions ?

L'enfant nous donne l'occasion d'un travail sur nous qui peut être très positif pour peu que nous l'acceptions.

Partage d'expérience

Je vous fais part de mon expérience personnelle et de mes connaissances acquises lors de mes formations et sur le terrain. Mon point de vue est certainement partiel voire partial et donc discutable. Donc , n'hésitez pas à le discuter !

Il existe d'autres pistes et d'autres façons de concevoir l'éducation de l'enfant et demain la science pourrait encore nous révéler des éléments qui viendront conforter ou au contraire ébranler nos certitudes actuelles en la matière.

La non-violence

Le refus de la violence n'est pas le refus de l'action. C'est au contraire un mode d'action qui est en accord avec la fin recherchée.

Un autre préalable avant de vous engager dans cette voie, posez-vous cette simple question : est-ce que pour moi l'enfant est aussi respectable que moi je le suis ?

Si la réponse est **OUI** alors il est fort possible que cette démarche s'avère moins compliquée pour vous que si vous aviez répondu **NON**.

Voici les trois points essentiels sur lesquels je me questionne afin d'analyser mes pratiques éducatives.

Les 3 C

1^{er} C - La communication

Je m'interroge sur la communication que je mets en place avec l'enfant. Pour ma part je m'inspire grandement de la CNV (voir livre de Marshall Rosenberg « Les mots sont des fenêtres... »).

La communication non-violente (appelée aussi le langage du coeur) est un élément essentiel de l'éducation à la non-violence mais ce n'est pas le seul. La démarche se construit de manière globale par l'attention, la confiance et l'estime que nous allons porter à l'enfant et par la place que nous souhaitons lui donner.

La cohérence, l'authenticité et une certaine fermeté peuvent nous y aider.

- **Comment j'entre en relation avec l'enfant, sur quelles bases?**

C'est important de savoir ce que je veux faire:

(« *Si notre seule intention est de changer les autres et leurs comportements pour qu'ils se plient à nos 4 volontés, ce n'est pas la CNV qui nous permettra d'arriver à nos fins* » Citation de Marshall Rosenberg)

On peut se questionner:

- Quel est mon but quand je fais cette demande à l'enfant ?
- Suis-je animé de bons sentiments ?
- Quel est mon état émotionnel au moment où je m'adresse à l'enfant ?
- Ai-je des préjugés sur cet enfant ?

Pour ma part je ne respecte pas toujours la forme ni la structure des phrases propre à la CNV (Faits – l'émotion – les besoins – La demande).

En pratique il y a malgré tout quelques principes intangibles :

- Je ne juge pas l'enfant
- J'emploie le « Je » pour parler de mes besoins et de mes émotions et non le « Tu » pour parler de l'enfant (le TU qui Tue - Jacques Salomé)
- Demander ce que l'on veut plutôt que ce qui nous manque:
« J'ai besoin que tu m'aides à ranger la salle à manger s'il te plaît » , plutôt que
« tu pourrais m'aider un peu quand même... »
- Valoriser le moindre effort de l'enfant: **Même quand ça se passe mal il est nécessaire de souligner le positif (surtout quand ça se passe mal)**
- Pas de rancune (si l'enfant vient me parler après m'avoir fait la misère pendant l'activité, je ne dois pas lui en vouloir. Je peux d'ailleurs profiter de l'occasion pour lui dire ce que j'ai ressenti et lui demander si il était conscient de cela.
- Je ne crie pas

J'aime aussi

- décrire factuellement et à haute voix à l'enfant ce qu'il est en train de faire et faire le parallèle avec ma demande initiale.
- demander à l'enfant de m'expliquer ce qu'il est en train de faire

2° C : le Cadre

D'après les besoins de chacun (l'adulte et l'enfant ou le groupe) en vu d'atteindre un objectif commun

- Ai-je clairement fixé des limites ?
- L'enfant les connaît-il ?
- Prennent-elles en compte les besoins de l'enfant ?
- Sont-elles utiles ?
- Négociables ou non ?

Pour ma part je procède de deux manières :

- **Lorsque j'ai du temps**, je mets en place des règles qui prennent en compte les besoins de l'enfant (charte, règlement, ce que l'on peut faire ici)

J'ai besoin/ J'ai le droit / Je dois (ou je m'engage,...)

- **Lorsque je n'ai pas le temps :**

Je propose un cadre tout prêt (Acronyme P.E.R.E pour se Parler/ s'Ecouter / se Respecter / s'Entraider) avec de grands principes (des lois universels : la non-violence/ l'entraide / écoute, l'empathie / le respect) qui s'adaptent à la plupart des situations.

Puis je peaufine (souvent oralement), si besoin, au fur et à mesure que les problèmes surviennent.

Je demande aux enfants quelle est la définition qu'ils donnent à chacun des mots (qui sont illustrés par des dessins) et à quoi ils vont nous servir.

Blog Ni hérissoson ni maillaoson

3- Les contraintes

Parler avec l'enfant, l'impliquer dans la mise en place du cadre, lui expliquer le pourquoi et le comment des règles suffit bien souvent à instaurer un climat apaisé propice au dialogue et ce même dans des situations de conflits.

Mais parfois, les besoins de l'enfant, la fatigue, la faim, des émotions liées à des causes extérieures ou à des événements antérieurs peuvent venir troubler l'enfant et le rendre très irritable.

Le rappel des besoins, des règles, des devoirs et sanctions peut s'avérer utile pour inciter l'enfant au dialogue et à la raison.

La contrainte n'est pas synonyme de brutalité ou de violence (même si certains le considèrent) à condition qu'elle soit utilisée avec discernement et modération par un adulte capable de rester maître de lui.

«Le dialogue doit être maintenu et la porte toujours ouverte »

Si on veut que l'enfant réfléchisse sereinement à son acte, il est nécessaire qu'il soit le moins possible envahi par l'émotion d'où l'importance pour l'adulte de demeurer dans la bienveillance, avec néanmoins une certaine fermeté.

A noter que l'enfant doit être informé au préalable des conséquences si il venait à dépasser les limites fixées.

(Livre « sanctionner sans punir » Elisabeth Maheu »)

(Erik Preirat « Question de discipline à l'école »)

La sanction / Réparation : (que l'enfant doit connaître avant utilisation)

Elle vient souligner un acte qui, en l'occurrence, pose problème, sans juger l'auteur. Elle implique une réparation de la part du responsable, choisie par lui et non imposée.

Pour ma part j'utilise des niveaux différents de sanctions.

En premier je place des sanctions très banales voire insignifiantes car le but pour moi n'est pas de punir et de châtier mais simplement d'aider l'enfant à réfléchir.

- **Sablier de 60 secondes**

Le banc à réfléchir ou à grandir

Quand cela ne suffit pas :

- **Prévenir une tierce personne**

Je prévois l'appel aux parents lorsque cela est possible

ou

je préviens un référent de l'activité (animateur, responsable, enseignant, ...)

- **Retirer des droits provisoirement**

Si vous avez établi une charte ou un règlement (comme vu précédemment), vous pouvez indiquer à l'enfant qu'il perd un droit (prévu au préalable).

La force protectrice :

Parfois il arrive que l'enfant « pète les plombs » et que les étapes précédentes soient restées sans effet sur lui.

Dans ce cas l'utilisation de la force physique pour protéger l'enfant ou une tierce personne peut s'avérer nécessaire. Il ne s'agit pas de brutaliser l'enfant ni de le soumettre et encore moins de l'immobiliser mais seulement de l'empêcher de commettre un acte grave.

Néanmoins, l'adulte doit être conscient des limites qui sont les siennes et de ses intentions. Car le contact physique peut vite entraîner les protagonistes dans une escalade difficile à stopper avec des conséquences imprévisibles.

A utiliser seulement en cas d'extrême nécessité avec discernement et une certaine retenue.